Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260702-DEL2026085-DE

Nombre de conseillers en exercice : 15

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
Séance du 2 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 2 juillet, à 19 heures 30,

Les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 26 juin 2026, se sont réunis en l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Daniel COMMAULT, maire.

Etaient présents à l'appel nominal :
Daniel COMMAULT, Christelle CARRO, Daniel MACÉ, Sabrina GUÉRIN, Joseph TEMPLIER, Annick DUSANTER, Sylvie DABET, Jérémy BASSET, Rosemarie GIQUEL, Aymeric RENAUX, Vanessa GUILLAUME, Mélanie COVAIN, Alexis CORNILLET et Théo TRADIVEL.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du code général des collectivités territoriales : Joseph TEMPLIER était excusé et avait donné pouvoir à Annick DUSANTER.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales Annick DUSANTER a été désignée secrétaire de séance.

2026085 FINANCES – BUDGET ANNEXE « STATION-SERVICE » – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – REPRISE DU RÉSULTAT 2025

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu le budget primitif 2026 du budget annexe « Station-service » ;

Vu la délibération n° 2026049 portant affectation des résultats de l'exercice 2025 ;

Considérant que l'excédent d'exploitation constaté à la clôture de l'exercice 2025, d'un montant de **23 047,85 €**, n'a pas été repris au budget primitif 2026 ;

Considérant qu'il convient de régulariser cette omission en inscrivant cet excédent au compte 002 en recette d'exploitation ;

Considérant que cette reprise conduit à présenter la section d'exploitation en suréquilibre du même montant, sans qu'il soit nécessaire d'inscrire une dépense nouvelle en contrepartie ;

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 : D'approuver la décision modificative n° 1 du budget annexe « Station-service » comme suit :

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260702-DEL2026085-DE

Section	Sens	Article	Libellé	Montant
Exploitation	Recette	002	Résultat d'exploitation reporté	+ 23 047,85 €
Exploitation	Dépense	60221	Achat de carburant	- 23 .47,85 €

Article 2 : De constater que la section d'exploitation reste équilibrée.

Article 3 : De préciser que la section d'investissement demeure inchangée.

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les opérations budgétaires et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGE EXPRIMES

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents à la séance, signé au registre

Pour extrait certifié conforme

Signé le 7 7 2026

Daniel COMMAULT
Maire

MAIRIE DE TREBRY
Côtes d'Armor

Sabrina GUERIN
Secrétaire de séance